

Qui doit recevoir le vaccin contre la rougeole?



NOURRISSONS 6 à 11 mois	Le vaccin n'est pas requis • Une dose de vaccin ROR (rougeole, oreillons et rubéole) peut être administrée si le nourrisson se rend dans une zone considérée à haut risque. • L'enfant devra tout de même recevoir les deux doses systématiques lorsqu'il aura atteint l'âge 12 mois.
ENFANTS 1 à 3 ans	Première dose systématique : Les enfants reçoivent une dose du vaccin ROR* à l'âge de 12 mois. • Il est recommandé d'administrer la seconde dose aux enfants qui voyagent dans des zones à haut risque, même s'ils n'ont pas encore atteint l'âge de 4 ans.
ENFANTS 4 ans et plus	Deuxième dose systématique : Les enfants reçoivent une deuxième dose du vaccin RORV** (rougeole, oreillons, rubéole et varicelle) lorsqu'ils ont entre 4 et 6 ans.
ADULTES Nés en 1970 ou après	Ils devraient avoir été vaccinés pendant l'enfance. S'ils ne sont pas sûrs de leurs antécédents de vaccination, il leur est recommandé de recevoir une dose de vaccin ROR*. Ils peuvent être admissibles à recevoir une seconde dose ***
ADULTES Nés avant 1970	Immunité naturelle : On présume que les personnes nées avant 1970 ont acquis une immunité en raison d'une infection antérieure. • Ils pourraient être admissibles à recevoir une dose s'ils voyagent dans une zone à haut risque.

* ROR : vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole.

** RORV : vaccin contre la rougeole, les oreillons, la rubéole et la varicelle.

*** Pour de plus amples renseignements, y compris les critères d'admissibilité, veuillez consulter notre site Web :

SantePubliqueOttawa.ca/Rougeole

03.2025